

Chaque année de jeunes enfants n'ont pas de solutions de vacances adaptées.

Durant les vacances scolaires, sur toutes les zones, nous confions des enfants à près de 250 familles de vacances réparties sur presque 50 départements.

Accueillez-les chez vous pendant leurs vacances, nous prenons en charge les frais !

Vous bénéficiez d'un accompagnement permanent et d'une formation gratuite assurée par nos équipes. Nous vous informons des règlements auxquels vous êtes soumis dans le cadre d'un accueil d'enfants à domicile.

L'association Louis CONLOMBANT est toujours en quête de nouvelles familles souhaitant accueillir un ou plusieurs enfants.

SI VOUS SOUHAITEZ ENCLANCHER LES DEMARCHES AFIN D'ACCUEILLIR DANS L'AVENIR CONTACTEZ NOTRE SIEGE SOCIAL

Nous mettrons en place ensemble votre visite de recrutement.

« NOS SEJOURS SONT SOUVENT LE DEBUT DE BELLES HISTOIRES...»



**ASSOCIATION
LOUIS
CONLOMBANT**
Un siècle pour l'enfance



132 rue du Faubourg St Denis
75010 PARIS
01.42.03.78.79



contact@conlombant.com



www.conlombant.com

VOICI QUELQUES QUESTIONS QUE VOUS POURRIEZ VOUS POSER :

Accueillir uniquement aux petites vacances ou au contraire que l'été, est-ce possible ?

Afin de créer un lien et des repères pour l'enfant accueilli nous vous encourageons à accueillir sur une période d'été et au moins sur une période des petites vacances.

Peut-on choisir l'âge et/ou le sexe des enfants que nous souhaitons accueillir ?

Nous prenons soin de placer les enfants en tenant compte des souhaits des familles sur ces deux critères

A-t-on la possibilité d'accueillir le/les même(s) enfant(s) à chaque séjour ?

C'est le principe de base de notre association. Si l'enfant est réinscrit au séjour suivant et qu'il souhaite revenir chez sa précédente famille de vacances, il est alors prioritaire sur tout autre enfant.

Sommes-nous couverts en cas de dégât causé par un enfant de l'association ?

Oui chaque enfant accueilli est assuré par l'assurance de l'association (maif)

L'accueil d'un enfant, demande-t-il des conditions particulières par rapport à l'hébergement et au couchage ?

La maison doit être propre et bien tenue pour garantir les règles d'hygiène et de sécurité. Avoir une chambre confortable et aérée. Un couchage individuel avec une literie propre dont les draps sont changés au moins une fois par quinzaine, et chaque jour en cas d'énurésie.

Les filles et les garçons dorment dans des chambres séparées à partir de 6 ans. Aucun enfant ne peut dormir dans la même chambre qu'un adulte.



Quelles démarches administratives me sont demandées pour poser ma candidature et pour accueillir des enfants ?

Vous devrez :

- fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) pour chaque majeur vivant au domicile.
- Signer une attestation sur l'honneur à partir de 13 ans.

Des sorties ou activités sont-elles obligatoires ?

Les enfants sont en vacances et doivent pouvoir pratiquer des activités ludiques et éducatives.

Cependant, toutes les activités ou sorties ne sont pas forcément onéreuses (balades,

Est-ce que quelqu'un va nous aider si nous avons besoin d'un conseil ou autre ?

Un responsable de secteur viendra vous rencontrer une fois par semaine. Il s'assure du bon déroulement du séjour et répond à toutes les questions que vous pouvez vous poser. Il est joignable à tout moment durant le séjour.

Nous rencontrons des difficultés avec un enfant, le séjour ne se déroule pas convenablement, y a-t-il une solution ?

Le responsable de secteur est là. Mettez-vous directement en contact avec lui si la situation devient compliquée. Nous ne laissons jamais une famille seule pour gérer une difficulté.